

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

4 novembre 2005, Vol. 2, n° 44

Section Institutions financières



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

1. Assureurs

1.1. Modifications au registre

- Avis de changement de nom
 - [L'UNIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES](#)

2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

3. Coopératives de services financiers

3.1. Modifications au registre

- Changement de nom

L'UNIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Avis de changement de nom
Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **L'UNIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES** a été modifié en date du 1^{er} septembre 2005, et autorise ladite compagnie à pratiquer au Québec sous son nouveau nom de **L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.**, les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Crédit
- Garantie (activités limitées à l'assurance caution)
- Frais juridiques
- Responsabilité

Le siège de la compagnie est situé au 925, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1S 1C1.

Fait à Québec, le 31 octobre 2005

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité,



Jean-Pierre April